

Communiqué de presse

La réforme du congé parental : Mieux le rémunérer OUI ! Le réduire NON!

Réformer le congé parental ? C'est par la presse, le 25 juillet, qu'Aurore Bergé nouvelle ministre des solidarités et de la famille, suggère l'idée d'un congé parental moins long mais mieux indemnisé.

Il est une évidence que le congé parental doit être repensé afin qu'il puisse rétablir l'équilibre femme/homme aussi bien dans la sphère personnelle que professionnelle en veillant aux besoins de l'enfant.

La CGT se bat sur la base d'une approche globale et intégrée de l'égalité dans l'emploi, la rémunération, la carrière, la formation, la santé, la vie personnelle, la retraite et pour un véritable partage des temps sociaux (vie professionnelle, familiale et sociale) dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous. A 1000 lieux des réformes successives imposées par le gouvernement comme celles des retraites qui pénalisent en premier lieu les femmes.

Les inégalités dans le travail s'appuient et se nourrissent de celles dans la société et dans la famille. Il convient de rappeler que le taux d'activité des femmes chute avec le nombre d'enfants. Les tâches domestiques et les charges familiales continuent à être largement assurées par elles. Après une naissance, 1 femme sur 2 réduit ou cesse son activité (et seulement 1 homme sur 9). 94 % des allocataires du congé parental indemnisé sont des femmes qui se retrouvent, dans de nombreux cas, marginalisées, reprenant difficilement un emploi après trois ans d'interruption.

Pour aller vers une parentalité égalitaire et mieux partagée au sein de tous les couples, qu'ils soient homosexuels ou hétérosexuels, il est nécessaire de repenser les congés familiaux : pour éviter les discriminations, reproduire les stéréotypes de genre, et les inégalités femmes-hommes, il est important d'harmoniser la durée des congés liés à la naissance ou l'adoption pour les 2 parents au sein de tous les couples.

Pour cela, la CGT propose de rendre le congé parental plus partagé, en portant sa durée à 6 mois par parent, rémunéré sur la base du salaire antérieur et à minima au niveau du seuil de pauvreté (actuellement la prestation est largement en dessous de ce seuil). Ce congé pourrait être pris à temps partiel et prolongé jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Si une augmentation de l'indemnisation s'impose, rien ne justifie une réduction de sa durée, au contraire !

Notre proposition à elle seule ne serait pas suffisante afin de rétablir l'équilibre entre les femmes et les hommes, ni même à garantir un accueil serein de l'enfant. **Ainsi, il serait indispensable de l'accompagner d'un allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant à 4 mois, rémunérés intégralement, dont deux mois obligatoires.**

En outre, l'absence de place en crèche et la multiplication des établissements privés de garde d'enfants nécessitent d'organiser et de développer **un service public de proximité, d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à toutes et tous, ainsi qu'un service périscolaire pour la prise en charge des enfants à l'école dès l'âge de 2 ans pour un accueil diversifié**, comprenant des équipements collectifs et des services individuels adaptés aux horaires de travail des parents et aux rythmes de vie des enfants.

Voilà ce qui serait une réforme du congé parental progressiste et émancipatrice !

Montreuil, le 3 août 2023